**1er Tournoi Vétéran**

**du Val de l'Eyre - Mios**

**Règlement particulier**

**Le 1er tournoi vétéran du Val de l'Eyre aura lieu le samedi 4 février 2023,**

**salle omnisports de Mios, allée de la plage, 33380 Mios**

Article 1 :

Le tournoi se déroulera selon les règles de la Fédération Française de Badminton.

Toute inscription à cette compétition entraîne l’entière acceptation du présent règlement.

Le tournoi est ouvert aux joueuses et joueurs licenciés à la FFBaD et en règle avec celle-ci.

Article 2 :

Dans l’intérêt du tournoi, et en accord avec le Juge-Arbitre, le comité d’organisation se réserve le droit de modifier tout ou une partie du présent règlement.

Article 3 :

Seul le représentant d’un club est autorisé à déposer une réclamation auprès du Juge-Arbitre.

Toute réclamation faite par une autre personne sera jugée irrecevable.

Article 4 :

Les joueuses et joueurs devront en possession de leur licence de badminton le jour de la compétition.

L’horaire de chaque match est affiché dans la salle.

Les matchs peuvent être appelés avec 30 minutes d’avance sur l’horaire annoncé. Les joueurs doivent donc se trouver dans la salle au moins 30 minutes avant l’horaire de leur match.

A compter de l’appel du match, les joueurs ont 3 minutes pour s’échauffer et tester les volants.

3 minutes après le 3°appel, tout joueur qui ne sera pas présent sur le terrain sera déclaré W.O pour ce tableau.

Tout joueur désirant s’absenter de la salle devra le signaler au juge-arbitre.

Article 5 :

Les volants du tournoi sont à la charge des joueurs.

En cas de litige entre les joueurs, les volants homologués pour le tournoi sont :

 ° pour les joueurs non-classés : les volants plastiques YONEX Mavis 370.

 ° pour les joueurs classés : les volants plumes Adidas FS7

Article 6 :

Les droits d'inscription sont de 16 euros pour un tableau et 20 euros pour deux tableaux.

Possibilité de s’inscrire sur les deux tableaux.

Tous les tableaux se jouent avec un mode de qualification composé d’une phase de poules (en respect du dispositif fédéral sur la confection des tableaux) suivie d’une phase en élimination directe. Tous les tableaux seront constitués de poules de 3 ou 4 paires avec 2 sortants par poules ou bien d’une poule unique de 4, 5 ou 6 paires

Tous les matchs se dérouleront en 2 sets gagnants de 21 points.

.

Article 7 :

Les matchs de poule et de phases finales se font en auto-arbitrage sauf sur demande express de l’un des joueurs auprès de la table de marque.

Le juge-arbitre du tournoi est Mr. Thierry VINCENT

Article 8 : Point particulier :

Si le volant touche les structures à l’engagement, il sera remis 1 fois ; s’il les touche pendant l’échange, il sera compté faute.

Article 9 :

Les récompenses pour chaque série seront remises à la fin de chaque finale.

Article 10 :

Le comité d’organisation ne pourra être tenu responsable des vols susceptibles d’intervenir pendant le tournoi.

**Le présent règlement sera affiché dans la salle.**

Informations diverses

Inscription :

Date limite des inscriptions : le Mercredi 25 janvier 2023.

Seules les grilles d’inscription accompagnées du règlement seront enregistrées.

Les inscriptions se feront par ordre d'arrivée, cachet de la poste faisant foi.

Aucune réservation ne sera prise par téléphone.

L’horaire de la convocation des joueurs sera envoyé aux responsables de chaque club par mail.

Horaires :

Pointage des joueurs : 07h30, début de la compétition : 08h00

Restauration :

Une buvette sera à votre disposition dans la salle.

Commodités :

**Un stand « Sportarticle» sera présent**

**pendant toute la durée du tournoi.**

Renseignements :

Pour tout renseignement complémentaire, vous pouvez contacter :

* + - Cyril MELOT 06 80 51 06 79.
		- Mail : miosbadmintonclub@gmail.com

A bientôt sur le bassin d'Arcachon !

*Notre partenaire :*

SPORTARTICLE.COM

8 ALLÉE JAMES WATT |

33700 MERIGNAC

TÉL : 05 56 28 66 25

contact@sportarticle.com

***Fax : 05 57 81 18 79***